

## « Toutou par Minou »

P  
E  
N  
S  
I  
O  
N



C  
A  
N  
I  
N  
E

D115 La montagne de Boncourt 60430 SILLY TILLARD  
Tel : 06.23.36.50.87

## HORAIRES

Lundi, Mardi, jeudi,  
Vendredi et Samedi :  
de 9h à 12h et 14h à 18h  
Mercredi  
de 14h à 18h  
Dimanche et jours fériés  
de 18h à 19h

**Les réservations ne seront prises en compte qu'après réception du contrat de pension rempli et d'un chèque d'acompte correspondant à la moitié du séjour**

PROPRIETAIRE .....

ADRESSE .....

..... TEL .....

MAIL .....

Autre personne pouvant être contacté .....

## CONTRAT DE PENSION

Nom du chien ..... Race .....

Date de naissance ..... Date vaccin .....

Identification .....

Observations (aboyeur, fugueur, agressif, chaleur...) .....

### Période de pension 1 :

Du ..... au .....

Tarif journalier ..... Euros \* ..... jours

TOTAL ..... Euros dont TVA 19,6% .....

Acompte de 50% du séjour à joindre avec cette feuille signée

Solde à régler le jour d'arrivée du chien en  Espèce  Chèque

### Période de pension 2 :

Du ..... au .....

Tarif journalier ..... Euros \* ..... jours

TOTAL ..... Euros dont TVA 19,6% .....

Acompte de 50% du séjour à joindre avec cette feuille signée

Solde à régler le jour d'arrivée du chien en  Espèce  Chèque

### Période de pension 3 :

Du ..... au .....  
Tarif journalier ..... Euros \* ..... jours  
TOTAL ..... Euros dont TVA 19,6% .....  
Acompte de 50% du séjour à joindre avec cette feuille signée  
Solde à régler le jour d'arrivée du chien en  Espèce  Chèque

### Période de pension 4 :

Du ..... au .....  
Tarif journalier ..... Euros \* ..... jours  
TOTAL ..... Euros dont TVA 19,6% .....  
Acompte de 50% du séjour à joindre avec cette feuille signée  
Solde à régler le jour d'arrivée du chien en  Espèce  Chèque

### Période de pension 5 :

Du ..... au .....  
Tarif journalier ..... Euros \* ..... jours  
TOTAL ..... Euros dont TVA 19,6% .....  
Acompte de 50% du séjour à joindre avec cette feuille signée  
Solde à régler le jour d'arrivée du chien en  Espèce  Chèque

## FONCTIONNEMENT DE LA PENSION

Le propriétaire de l'animal mis en pension « Toutou par Minou » déclare accepter les conditions ci-dessous :

- 1- Les jours de prise en charge de l'animal **jour d'entrée et de sortie seront facturés**, quelque soit l'heure du dépôt ou de la reprise de l'animal. **Le PAIEMENT de la pension s'effectue le jour d'entrée dans les lieux.**  
Si le propriétaire veut reprendre l'animal avant la date fixée lors de la réservation, il ne peut prétendre en aucun cas au remboursement des jours perdus.  
De même toute annulation (sauf décès) ne peut donner droit au remboursement de l'acompte versé lors de la réservation.
- 2- Lors du dépôt de l'animal, il faudra fournir son **carnet de vaccination (Carré, Hépatite, Parvo, Lepto, rage et toux de chénil) à jour ainsi que sa carte d'identification.**
- 3- En cas de maladie, le responsable du chenil s'engage à soigner l'animal  
Nous déclinons toute responsabilité en cas de décès de l'animal. En cas de maladie, de blessures superficielles (égratignures, bosses, plaies d'usure) du à l'agitation de l'animal sans lien direct avec notre responsabilité. Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire. Dans le cas contraire, si notre responsabilité était engagée, le chien sera soigné à nos frais par notre vétérinaire D. BELOT de la clinique NOE-VET à Noailles.  
**Aucune prise en charge ne sera effectuée dans le cas d'une facturation d'un autre vétérinaire.**
- 4- **Pour les animaux catégorisés, la prise en pension est autorisée UNIQUEMENT si l'animal et le propriétaire sont en conformité avec la loi. TOUS les papiers le justifiant devront être fournis le jour d'arrivée en pension.**

- 5- Reprise : Le propriétaire s'engage à reprendre l'animal à la date de départ indiquée sur la facture. Dans l'hypothèse où il ne pourrait être repris à la date prévue, le propriétaire avertira la pension **TOUTOU PAR MINOU** dans les meilleurs délais et si possible avant la date de départ.

Avant chaque départ, le propriétaire s'engage à vérifier soigneusement l'état de son chien, toute contestation ne pourra être faite après le départ de celui-ci

Fait en double exemplaire à SILLY TILLARD, le .....

Signature du propriétaire précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Après examen, l'animal est repris en parfait état

Le ..... Signature :	Le ..... Signature :	Le ..... Signature :	Le ..... Signature :	Le ..... Signature :
-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------